

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Availi de lettipiii	cene demande, me dhemiyem	em la nonce expircuité
	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception :	Dossier complet le :	№ d'enregistrement :
17/11/2016	17/11/016	2010 = 4120
	1. Intitulé du projet	
		CLASSÉ AOC EN SUE
DE PLANTATION]	DEC CENT NATIO	JUNGON PAK
	lification du maître d'ouvrage ou de	
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCEA DOMA !	ME DE CINTQUAU
Nom, prénom et qualité de la personne morale		
RCS / SIRET 1317711912191161	0 5 e 0 4 3 Forme	e juridique SCEA
		10.000
Joignez à	votre demande le document Cl	ERFA nº 14734*01
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablec	ıu des seuils et critères annexé à l'a	rlicle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant d	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au	regard des seulls et critères de la rubrique
	3/2	
5° a)	DEFRICHENEN	T DIONE
	SUPERFICIE :	DE 1,3 Ht.
	4. Caractéristiques générales du	
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet	ndire les preces enoncees à la labi	que o
DEFRI CHEDENT	DES PARTIE	S DE PARCELLES
AIG WAII (55	ا (الما محالا مه الما محا	narquées L'VERT
4.2 Objectifs du projet		
RETABLISSE NEW	T DES TERRAINS	EN PARCELLES
VITIGOLES A	O C- Pul	PLANTER DE LA VIGNE
4.3 Décrivez sommairement le projet		
4.3.1 dans sa phase de réalisation		
		NI NATUREL SANAGE
DURANT L'HIVEY	2 2016/2017	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		
PLANTER DES	CELY CEL IN	RANGON AOC
DES QUE	OSSIBLE	



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir	parl	'autorité	administr	rative d	le l'Etat	compéten	te
		en matie	ère d'env	ironner	ment)		

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'ex	amen av ca
par cas n° a ét	é déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat com	pétente en
matière d'environnement le/	

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

and the second s		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	The state of the s
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).			
AUTORISATION	DE DEFI	21 CHE M	ENT
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est	rempli	
DISPENSE D'E	ATION DE		The state of the s
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	iet et superficie alobale (assietle) d	e l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
The state of the s	urs caractéristiques		Valeur
1,300 Hedrans	(13. 000 m²) 2	500 €
4.6 Localisation du projet			
Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' "	Lat ° ' " _
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
ARTI GUELOUVE	Point de départ :	Long ° ' "	Lat ° ' " _
	Point d'arrivée :	Long ° ' "	_ Lat ° ' " _
	Communes traversées :		
	ARTI GUEL		
	ARITADEL	OUVE	
	PARŒUES	AI 6 e	V AI 10
4.7 S'agit-II d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet a 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-II été a 4.8 Le projet s'inscrit-ii dans un travaux ? Si oui, de quels projets se compose le	ouvrage a-t-il falt l'objet d'une étu utorisé ? programme de Oui	de d'impact ? Oui	Non 🗍
SAn	& OBJE	T L PAS	DE LIETS NNELS AFEC ANTRE
		/tone TID	NNELS AFEC ANTIAL
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'	implantation envisag	ée
5.1 Occupation des sols			
Quel est l'usage actuel des sols sur le li			
SENIS NATUREL	J'HUSRES	2 MM 7 N VF	LEVIC STLVIGLE
SUR UN TERRAIN	CLASSE ADO	1 HVEC VA	LEUR VITIGLE
Existe-t-il un ou plusieurs documents d' concernés) réglementant l'occupation			Oul 📈 Non 🗆

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS PLU d'Artiguelar Zome Natinelle (N)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non Mon
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, noto	mme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		×	Aut. 2
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	M		
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	

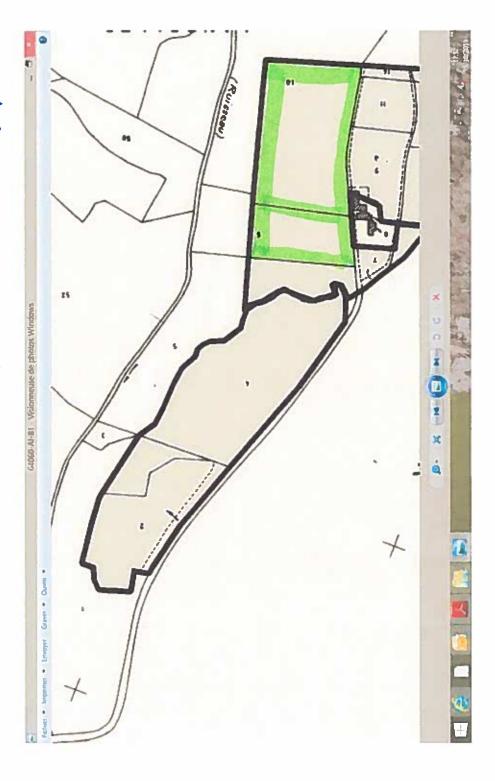
	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			M	
ans un site i	nscrit ou classé ?			×	
e projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?			×		
i'un monum patrimoine n	nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		×	
	6. Caractéristiques de l'impac	l pote	ntiel o	du proje	et sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ices sui	vantes ?
	zines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		Ø		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø		

. .

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		M	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	×
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	ر ت	MM	
	Est-il source de bruit ?		Ø	
Commodité s de voisinage	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des		X	
	nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		×	
	Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		×	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		M	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?		×	Des -
Pollutions	Si oui, dans quel milieu ?	4		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

	☐ Non 🔀	Si oui, décrivez lesquels :	
		N. C.	
			The same and the s
		2 Aula	Supplied (Secondaries)
			évaluation (facultatif) nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
216			
			abla en tenain
A	oc V	on y flan	to de le vign de
			celle sur les quelles
			lem out prusse tos souls
ی ک	ije d	sesha frach	le coudre de Plane ième, en cours d'approbable
-	ilaV.	le nêm ou	urlac sun de praires
۲	ARTIC	VELOUTE me pa	molec som de praires Me de parch AHGG, AH282, AE 31
			8. Annexes
1 A	nnexes obligatoi	res	
			Objet
<	Un plan de situ d'urbanisme s'il	uation 1/25 000 ou, à défaut, a existe) ;	uu 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documen
× ×	d'urbanisme s'il	existe) ; hies datées (2 ans maximum) de	
× ×	d'urbanisme s'il Des photograp différentes prise Un plan du pro	existe) ; hies datées (2 ans maximum) de es de vue ;	e la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de les ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°
× × n	d'urbanisme s'il Des photograp différentes prise Un plan du pro 18°, 28° a) et b) Sauf pour les tr 32°, 41° ef 42°: datées et com	existe); hies datées (2 ans maximum) des de vue; hjet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrage, 32°, 41° et 42° un projet de trace avaux, ouvrages ou aménagem plan des abords du projet (100 r plétées si nécessaire selon les év	e la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de les ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° cé ou une enveloppe de tracé; nents visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b, mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne volutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
	d'urbanisme s'il Des photograp différentes prise Un plan du pro 18°, 28° a) et b) Sauf pour les tr 32°, 41° et 42°: datées et com Ce plan devra cours d'eau;	existe); hies datées (2 ans maximum) des de vue; jet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrag. 1, 32°, 41° et 42° un projet de trace avaux, ouvrages ou aménagem plan des abords du projet (100 r plétées si nécessaire selon les év préciser l'affectation des constr	e la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de les ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° cé ou une enveloppe de tracé; nents visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b, mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne volutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
3.2 A	d'urbanisme s'il Des photograp différentes prise Un plan du pro 18°, 28° a) et b) Sauf pour les tr 32°, 41° ef 42°: datées et com Ce plan devra cours d'eau;	existe); hies datées (2 ans maximum) des de vue; ijet ou, pour les travaux, ouvrage, 32°, 41° et 42° un projet de trace avaux, ouvrages ou aménagem plan des abords du projet (100 r plétées si nécessaire selon les éve préciser l'affectation des constructions de construction de constru	e la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de les ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° cé ou une enveloppe de tracé; ments visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne volutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 ructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau e

	774587 174 G-10179	
	9. Engagement et si	gnature
ertifie sur l'	honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	Te contife on l'amon
Fait à	Antiquelin	De control de la l'amonte de la les des de la
	PIERRE SAUBIT -	0685832983
gnature		- P. Saubot @ jurancon



PARCE LES AT

W 10

